

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le mardi 22 septembre 2020 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 15 septembre 2020.

**Étaient présents** : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Valérie BERGEY, Aurélie BIBENS, Emilie CARDON, Déborha COMBERNOUX et Christelle JEAN ; Mrs Yannick BERNEDE, Jean-Michel CAZE, Sébastien JAMAIN, Benoit LABUZAN, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Laurent LAUZUN et Laurent PERDREAU.

**Étaient absents excusés** : Mme Cécile GUIGNRD

Christelle JEAN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations à savoir :

- Avis sur le diagnostic du Règlement Local de Publicité intercommunal
  - Représentation de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges
- Le Conseil Municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour de ces deux délibérations

### **1/ Délibération n° DELIB1\_09\_20 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2020**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 9 juin 2020.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020.

### **2/ Délibération n° DELIB2\_09\_20 : Désignation des représentants siégeant auprès de l'assemblée générale de l'agence technique départementale « Gironde Ressources**

**Vu** l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

**Vu** les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal N° DELIB3\_05\_17 en date du 24 mai 2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

**Considérant que** le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Considérant que** l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Conseil Municipal du 22 septembre 2020

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** :

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- Monsieur Francis LATRILLE, Premier adjoint au Maire, en qualité de titulaire
- Madame Emilie CARDON, Conseillère municipale, en qualité de suppléante

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **3/ Délibération n° DELIB3\_09\_20 : DM 1 du Budget Général 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **Décide** de procéder à une décision modificative du Budget tel qu'il Suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D 6451: Cotisations URSSAF	4 000.00 €			
<b>Total D 012 : Charges de personnel</b>	<b>4 000.00 €</b>			
D 6531 : Indemnités élus		4 000.00 €		
<b>Total D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>4 000.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>		
<b>Investissement</b>				
D 2132 : Immeubles de rapport		960.00 €		
<b>Total D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>960.00 €</b>		
R 21531 : Réseaux adduction d'eau				960.00 €
<b>Total R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>960.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>960.00 €</b>		<b>960.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>960.00 €</b>		<b>960.00 €</b>

### **4/ Délibération n° DELIB4\_09\_20 : Recrutement d'agents contractuels**

Le conseil municipal,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 ;

**Considérant** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

**Considérant** que les nécessités de service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité **Décide** :

✚ D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;

✚ La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 12 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Conseil Municipal du 22 septembre 2020

- + De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis ;
- + De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### **5/ Délibération n° DELIB5\_09\_20 : Diagnostic RLPI**

Dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal de la Communauté des Communes Sud Gironde, Monsieur le Maire donne lecture du diagnostic et des orientations retenues.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité, donne un **avis favorable** au diagnostic et aux orientations présentés.

#### **6/ Délibération n° DELIB6\_09\_20 : Représentation de la commune au sein de la CLETC**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suivant l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLETC rend son avis sur le montant de l'attribution de compensation versée par la CdC à ses communes membres.

Monsieur le Maire met en avant l'importance de cette commission qui établit un rapport d'évaluation de transferts de charges à l'occasion de transferts de service entre une/des commune(s) et la CdC du Sud Gironde.

Ce rapport détermine l'évaluation financière du transfert et a donc un impact direct sur le montant de l'attribution de compensation.

La CLETC est composée de membres des Conseils municipaux des communes.

Par délibération en date du 14 septembre 2020 n°DEL20SEPT06, le Conseil de Communauté a établi la composition de la CLETC comme suit :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

A l'invitation de la Communauté de communes, Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de désigner en son sein :

- Monsieur Michel ARMAND en tant que membre titulaire de la CLETC
- Monsieur Francis LATRILLE en tant que membre suppléant de la CLETC

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Désigne** :

- Monsieur Michel ARMAND en tant que membre titulaire de la CLETC
- Monsieur Francis LATRILLE en tant que membre suppléant de la CLETC

#### **7/ Présentation des comptes rendus 2019 du SIAEPA**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des principaux indicateurs techniques et financiers du rapport annuel d'activités 2018 du SICTOM.

#### **8/ Commission de contrôle des listes électorales**

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à la nomination d'un élu pour siéger et organiser la commission de contrôle des listes électorales.

Après appel de candidature, Monsieur Jean-Michel CAZE est désigné pour siéger au sein de la commission de contrôle.

Conseil Municipal du 22 septembre 2020

## **9/ Commission thématiques de la CdC du Sud Gironde**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les élus sont sollicités pour participer aux différentes commissions thématiques de la CdC.

Sont ainsi désignés :

- + Commission finances : Mr Benoit LABUZAN
- + Commission économie : Mme Valérie BERGEY
- + Commission urbanisme / habitat : Mr Francis LATRILLE (titulaire) et Mr Sébastien JAMAIN (suppléant)
- + Commission environnement : Mr Yannick BERNEDE (titulaire) et Mr Jean-Marie LATIER (suppléant)
- + Commission enfance / jeunesse : Mme Cécile GUIGNARD (titulaire) et Mme Déborah COMBERNOUX (suppléante)
- + Commission culture : Mme Valérie BERGEY (titulaire) et Mme Christelle JEAN (suppléante)
- + Commission communication : Mmes Valérie BERGEY et Déborah COMBERNOUX
- + Commission mobilité : Mr Laurent PERDREAU

## **16/ Communications diverses**

- + Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les personnes suivantes ont été désignés par les services de l'Etat pour siéger au sein de la commission Communale des Impôts Directs :

<b><u>Titulaires</u></b>	<b><u>Suppléants</u></b>
Mr Michel BIBENS Mme Sylvie QUINTERNE Mr Jean-Pierre BERTIN Mme Marie-Andrée CANTAU Mr Bernard MUGICA Mr Didier SAUMON	Mr Jean-Michel DESQUEYROUX Mr Alain DELOUBES GIRESSÉ Mr Alain ORANO Mr Christophe BERGEY Mr Patrice LATRILLE Mme Nicole ARDURAT

Les personnes concernées ont été informées de leur nomination par courrier.

- + Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'installation de la fibre optique sont en cours sur le territoire de la commune.
- + Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les effectifs de l'école au jour de la rentrée se décompose comme suit :
  - Classe Petite section / Moyenne section : 23 élèves
  - Classe Grande section / CP : 15 élèves
  - Classe CE1 / CE2 : 22 élèves
  - Classe CM1 / CM2 : 23 élèves

Soit 83 élèves accueillis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

Conseil Municipal du 22 septembre 2020

**Délibérations :**

- Délibération n° DELIB1\_09\_20 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2020
- Délibération n° DELIB2\_09\_20 : Désignation des représentants siégeant auprès de l'assemblée générale de l'agence technique départementale « Gironde Ressources
- Délibération n° DELIB3\_09\_20 : DM 1 du Budget Général 2020
- Délibération n° DELIB4\_09\_20 : Recrutement d'agents contractuels
- Délibération n° DELIB5\_09\_20 : Diagnostic RLPi
- Délibération n° DELIB6\_09\_20 : Représentation de la commune au sein de la CLETC

Michel ARMAND

Valérie BERGEY

Aurélie BIBENS

Yannick BERNEDE

Emilie CARDON

Jean-Michel CAZE

Déborha COMBERNOUX

Sébastien JAMAIN

Christelle JEAN

Benoit LABUZAN

Jean-Marie LATIER

Francis LATRILLE

Laurent PERDREAU

Laurent LAUZUN